

## **Séance extraordinaire du conseil municipal du 12 mai 2025**

### **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **VILLE DE LAVALTRIE**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 12 mai 2025 à 19 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Anne Charlot-Mayrand, Francine Ranger, Lisette Falker et Marie-Pier Villeneuve et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Pascal Tremblay, Jocelyn Guévremont et Robert Pellerin.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que mesdames Marie-Josée Charron, greffière et Karine Brousseau, directrice générale adjointe.

Participe à distance : madame la conseillère, Francine Ranger.

#### **Ouverture de l'assemblée**

Monsieur le maire, Christian Goulet, constate le quorum et déclare ouverte la présente séance extraordinaire. La greffière dépose l'avis de convocation ainsi que la preuve de notification.

#### **2025-05A-01**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications proposées :

- Retrait du point 4 - avis de motion - règlement 333-1-2025 - taxation 2024
- Retrait du point 5 - avis de motion - règlement 349-1-2025 - taxation 2025

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

#### **2025-05A-02**

#### **Adjudication de contrat - réaménagement montée Guy-Mousseau**

Il est proposé par monsieur Pascal Tremblay  
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal, après étude des soumissions reçues, dans le cadre de l'appel d'offres public numéro 2025-04-01/AOP - *Travaux d'aménagement et prolongement des infrastructures municipales sur la montée Guy-Mousseau*, octroie au soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, soit *Généreux Construction inc.*, ledit contrat au coût de 3 594 669,95 \$, avant taxes.

Que la dépense relative aux travaux d'aménagement et prolongement des infrastructures municipales sur la montée Guy-Mousseau, déduite de toute contribution ou subvention reliée à ces travaux, soit imputée au règlement d'emprunt numéro 345-2024.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

**Avis de motion - règlement 333-1-2025 - taxation 2024**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**Avis de motion - règlement 349-1-2025 - taxation 2025**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**Période de questions**

Lors de la période de questions, il y a eu des interventions de la part des personnes présentes.

**2025-05A-03**

**Levée de l'assemblée**

Il est proposé par monsieur Denis Moreau  
Appuyé par madame Anne Charlot-Mayrand

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée à 19 h 23.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

---

Christian Goulet, maire

---

Marie-Josée Charron, greffière

**Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)**

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 13<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025.

---

Christian Goulet, maire